

MÉTIERS

« Obligations et cadre de gestion »

PRÉSENTATION | Ce module a pour objectif de présenter les obligations légales auxquelles doivent se conformer tout collecteur de grains, ainsi que de sensibiliser à la mise en place d'un cadre de gestion pour gérer les risques et piloter la commercialisation des grains.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Se conformer aux obligations du statut collecteur FranceAgriMer et aux obligations spécifiques des collecteurs avalisés Se conformer aux obligations de la directive MIFID II Se conformer à la métrologie légale Mettre en place un cadre de gestion pour gérer les risques liés à la commercialisation des grains Savoir évaluer, adapter et faire évoluer le cadre de gestion Piloter la commercialisation des grains : suivi des positions physiques et MAT, suivi de la marge, reporting
PRÉ-REQUIS	Aucun
PROGRAMME	<p>Matin</p> <p>Obligations statut collecteur déclaré FranceAgriMer et dispositif aval</p> <p>Métrologie légale</p> <p>Mise en conformité du collecteur vis-à-vis de la réglementation MIFID II</p> <p>Après-midi</p> <p>Présentation de la charte et du guide de gestion du risque de prix FNA</p> <p>Témoignage d'un négociant sur la mise en place d'un cadre de gestion</p> <p>Evaluation des acquis par test QCM</p> <p>Tour de table de clôture et bilan de satisfaction de la formation</p>
PUBLIC	Responsable collecte/mise en marché junior Dirigeant d'entreprise
INTERVENANTS	Formateurs spécialisés avec expertise du terrain.
RESPONSABLE DE FORMATION	Jonathan THEVENET
MODALITÉS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants : 10 minimum Remue-méninges, échanges, mutualisation, et apports théoriques Animation et présentation du contenu sur supports PowerPoint Développement pédagogique à partir de témoignage de négociant Clôture après questionnaire et mesure de la satisfaction en fin de formation
VALIDATION	Certificat de réalisation.

DURÉE	1 jour (7 heures)
LIEU & DATE	Paris
COÛTS ET MODALITÉS	Pour connaître toutes les conditions d'accessibilité (y compris pour les personnes en situation de handicap), les délais d'accès et le prix de chacune de nos formations : nous contacter.

Ce module, créé par la Fédération du Négoce Agricole, est exclusivement réservé aux entreprises du négoce.

À propos de la Fédération du Négoce Agricole

La Fédération du Négoce Agricole est un syndicat professionnel, représentatif des entreprises patrimoniales de commerce de grains et de distribution d'approvisionnement en France. La fédération compte 300 entreprises du négoce agricole. Elle accompagne ses adhérents d'un point de vue métier, juridique et sociale et représente ces hommes et ces femmes, entrepreneurs, auprès des pouvoirs publics et défend leurs intérêts. La fédération compte 18 permanents.

www.negoce-village.com

LE NÉGOCE AGRICOLE

